



Envoi au contrôle de légalité le : 3 juillet 2023

Publication électronique le : 3 juillet 2023

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 12 JUIN 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Carole DUBOIS

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

**Excusé(s)** : M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT.

**ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE FAMILLE**

(N°2023-240)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.112-1 et suivants, L.115-1 et suivants, L.121-1 et suivants et L.221-1 et suivants ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

**Vu** la délibération n°2023-97 de la Commission Permanente en date du 20/03/2023 « Actions dans le cadre de la politique enfance famille » ;

**Vu** la délibération n°2023-202 de la Commission Permanente en date du 15/05/2023

« Actions dans le cadre de la politique enfance famille » ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 30/05/2023 ;

Monsieur Sébastien CHOCHOIS, intéressé à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE :**

### **Article 1 :**

D'attribuer, à la commune de Boulogne-sur-Mer, une participation financière d'un montant de 5 000 euros pour la réalisation du projet « Sorties en famille » au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

### **Article 2 :**

D'attribuer, au Centre culturel et social Jacques Brel d'Outreau, une participation financière d'un montant de 5 000 euros pour la réalisation du projet « Un été en famille 2023 », au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

### **Article 3 :**

D'attribuer, à la commune de Marquise, une participation financière d'un montant de 2 000 euros, soit 1 000 euros pour la réalisation du projet « Séjour familles » et 1 000 euros pour la réalisation du projet « Activités circassiennes », au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

### **Article 4 :**

D'attribuer, à la Communauté de Communes du Ternois, une participation financière d'un montant de 8 000 euros pour la réalisation du projet « Accompagnement et soutien à la parentalité : programme pas-à-pas parents extras », au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

### **Article 5 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires susmentionnés, les conventions correspondantes selon les modalités et conditions présentées au rapport et en annexe 1 joints à la présente délibération, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 20 mars 2023.

**Article 6 :**

Les dépenses versées en application des articles 1, 2, 3 et 4 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
CO2-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	190 000,00	20 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 12 juin 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

## **Annexe 1**

**au rapport « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille »**

**dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> commission – Solidarités Humaines**

**du mardi 30 mai 2023**

### **5 projets sont proposés :**

#### **Territoire du Boulonnais**

- Projet « Sorties en famille » porté par la commune de Boulogne-sur-Mer et piloté par le centre socio culturel Le nautilus
  - Projet « Un été en famille 2023 » porté par le centre culturel et social Jacques Brel d'Outreau
- Projets portés par la commune de Marquise pilotés par l'espace Jean d'Ormesson :
- Séjour familles
  - Activités circassiennes

#### **Territoire du Montreuillois-Ternois**

- Projet « Accompagnement et soutien à la parentalité : programme pas-à-pas parents extras » porté par la Communauté de Communes du Ternois

## **1. Projet « Sorties en famille » porté par la commune de Boulogne-sur-Mer et piloté par le centre socio culturel Le nautilus**

### **Présentation de l'action 2023**

Le centre socio culturel Le Nautilus propose la mise en place de sorties en famille.

Les attentes sont de :

- favoriser des temps d'échanges intra et interfamiliaux,
- renforcer les liens parents-enfants.

L'action concernera une trentaine de familles, habitant principalement le quartier prioritaire du Chemin Vert à Boulogne-sur-Mer.

Une sortie par semaine, soit 8 sorties, sera programmée pendant les vacances scolaires, celle-ci pourra être culturelle, sportive ou de loisirs (zoo, parc d'attraction, musée...).

Une réunion de préparation avec les familles a été programmée début mai, pour trouver des idées de sorties dans la Région des Hauts-de-France.

Les sorties auront lieu pendant l'été et aux vacances d'octobre 2023.

### **Demande de participation financière au titre de l'année 2023**

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 14 800 euros.

Ce projet mobilise financièrement la commune de Boulogne-sur-Mer (4 000 euros), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) (3 500 euros), les usagers (1 300 euros) et l'État (1 000 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 5 000 euros pour les droits d'entrées et le transport des familles.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

## **2. Projet « Un été en famille 2023 » porté par le centre culturel et social Jacques Brel d'Outreau**

### **Bilan de l'action 2022**

Le Département en 2022 a accompagné le projet « Un été en famille » dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille, à hauteur de 5 000 euros.

Ce projet a connu un réel succès en terme de nombre de participants accueillis avec plus de 100 personnes différentes qui ont participé aux sorties.

Les familles sont allées à Dunkerque, Coudekerque-Branche, visiter une ferme dans le nord, à Ambleteuse, à Lille, à Paris...

Les familles se sont impliquées dans l'organisation un peu plus au fur et à mesure de l'avancée du projet et ont acquis des compétences pour se déplacer sur le territoire.

### **Présentation de l'action 2023**

Le centre culturel et social Jacques Brel propose la poursuite de cette action pour 2023.

Les objectifs sont :

- renforcer les liens parents-enfants,
- travailler la mobilité familiale,
- rendre les familles actrices du projet en les impliquant dans la réalisation des démarches pour qu'elles puissent les reproduire seules.

Cette action concernera prioritairement les familles Outreloises qui vivent principalement dans les quartiers prioritaires soit approximativement 35 familles, ce qui correspond à environ 40 adultes et 60 enfants.

L'action consistera à proposer aux familles des ateliers tous les jours de l'été, ouverts aux parents et aux enfants, leur permettant de travailler la mobilité sur le territoire. L'idée est de leur apprendre à se déplacer en utilisant les moyens de transport existants.

Des ateliers à Outreau ou aux alentours seront également proposés pour faire redécouvrir certains lieux et montrer comment il est possible de passer un bon moment en famille à proximité du domicile (ex : chasse aux trésors au parc du Mont Soleil, tournoi de pétanque en famille au parc de la Falaise, balade en vélo autour de la Liane).

Des réunions ont eu lieu en mai avec les familles afin de recueillir les idées de sorties et d'établir le planning de l'été.

À partir de juillet, chaque lundi matin sera consacré à la préparation et à l'organisation de chaque semaine.

L'action se déroulera du 10 juillet au vendredi 17 août 2023, principalement à Outreau et dans les villes alentours.

### **Demande de participation financière au titre de l'année 2023**

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 27 503 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (11 000 euros), l'État (4 000 euros), la commune d'Outreau (3 000 euros), l'Agence de Services et de Paiement (ASP) (2 503 euros) et les usagers (2 000 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 5 000 euros pour l'achat de petits matériels, la convivialité, les prestations de service, les droits d'entrées et le transport des familles.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

### **3. Projet « Séjour familles » porté par la commune de Marquise et piloté par l'espace Jean d'Ormesson**

#### **Bilan de l'action 2022**

Le projet 2022 a reçu une participation départementale d'un montant de 1 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Le séjour familles s'est déroulé du 22 au 27 août 2022, à Montsauche les Settons en Bourgogne.

34 personnes y ont participé soit 20 adultes et 14 enfants.

Les familles se sont pleinement impliquées dans la réalisation du projet et le séjour a permis de travailler sur les relations intrafamiliales et d'en améliorer le climat.

#### **Présentation de l'action 2023**

L'espace Jean d'Ormesson en collaboration avec la CAF, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et Vacances ouvertes propose le renouvellement du séjour familles.

L'objectif est de permettre aux habitants de s'investir dans un projet collectif et d'améliorer les relations intrafamiliales.

Le séjour est ouvert à 35 personnes.

Il concernera en priorité les familles issues du quartier du « Mieux-être » n'étant jamais parties en vacances, puis les familles ayant participé aux séjours précédents pour compléter les places disponibles.

L'action se déroulera sur plusieurs mois. L'organisation et la préparation du séjour se feront en lien avec les familles. Les règles de vie seront travaillées ensemble.

Le séjour se déroulera à Chédigny dans le département d'Indre-et-Loire, du 21 au 26 août 2023.

Les familles s'y rendront en bus et seront hébergées dans des chalets.

Elles seront accompagnées par l'animatrice des ateliers politique de la ville.

#### **Demande de participation financière au titre de l'année 2023**

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 17 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (4 500 euros), l'État (4 000 euros), la commune de Marquise (3 500 euros), les usagers (2 000 euros) et Vacances ouvertes (2 000 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 1 000 euros.

Le montant forfaitaire maximal établi pour la participation du Département au titre des projets « Vacances familles » fixé à hauteur de 83 euros par personne est respecté.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 000 euros

#### **4. Projet « Activités circassiennes » porté par la commune de Marquise et piloté par l'espace Jean d'Ormesson**

##### **Bilan de l'action 2021**

Le Département en 2021 a accompagné ce projet à hauteur de 1 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Une semaine d'activités autour du cirque a été proposée aux jeunes âgés de 3 à 15 ans et leurs familles.

Les ateliers parents-enfants ont réuni 50 participants à chaque séance et les spectacles proposés chaque soir ont réuni jusqu'à 150 spectateurs.

La mise en place du chapiteau de cirque au cœur du quartier du « Mieux-être » a valorisé son image et a amené les habitants à s'y rendre.

##### **Présentation de l'action 2023**

L'espace Jean d'Ormesson en collaboration avec la CAF, l'ANCT et le Département propose pour 2023 la mise en place de nouveaux ateliers autour du cirque.

L'objectif est de renforcer les liens parents-enfants et de favoriser l'épanouissement de l'enfant et des parents autour d'une activité originale.

Les activités circassiennes sont destinées aux enfants âgés de 3 ans à 17 ans et à leurs familles, résidant principalement dans le quartier du « Mieux-être » de Marquise.

Des ateliers hebdomadaires et des stages durant les vacances scolaires seront organisés sur toute l'année 2023 et seront animés par l'association Cirqu'en cavale.

##### **Demande de participation financière au titre de l'année 2023**

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 9 500 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (3 500 euros), l'État (2 500 euros), la commune de Marquise (2 000 euros) et les usagers (500 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 1 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 000 euros



## **5. Projet « Accompagnement et soutien à la parentalité : programme pas-à-pas parents extras » porté par la Communauté de Communes du Ternois**

### **Bilan de l'action 2022**

Le Département en 2022 a accompagné cette opération dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille à hauteur de 5 000 euros.

149 ateliers autour du bien-être, de la santé et de la culture ont été organisés. 215 familles différentes y ont participé. Les familles sont très favorables au contenu du programme et mettent en pratique certains ateliers comme bébé signes permettant de mieux communiquer avec son enfant. Les ateliers amorcent des comportements et des pratiques différentes : plus de confiance en soi, prise en compte des émotions de l'enfant.

Le programme répond concrètement aux besoins des parents. C'est pourquoi la Communauté de Communes du Ternois propose la poursuite de cette action pour l'année 2023.

### **Présentation de l'action 2023**

Le projet est travaillé avec la Maison du Département Solidarité (MDS) du Ternois, la CAF, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'association d'Action Sanitaire et Sociale de la Région de Lille (ASRL), le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de Saint-Pol-sur-Ternoise et les services de Ternoiscom.

Les objectifs sont de favoriser :

- le bien-être et l'harmonie familiale,
- l'accès des familles à l'information et à la prévention santé,
- l'éveil et l'échange autour du plaisir de la culture.

Cette opération est destinée aux jeunes parents du territoire ayant des enfants âgés de 0 à 18 ans fréquentant ou non le service petite enfance ainsi que les familles fréquentant les consultations de nourrissons de PMI, les structures jeunesse et les familles accompagnées par les partenaires (MDS, CAF, MSA, CCAS/Centre Intercommunal d'Action Sociale [CIAS]).

Les activités seront variées :

- temps d'expression libre pour les parents sur les dangers des écrans, la violence, les émotions...,
- groupes de « formation » des parents afin de proposer différentes techniques de communication (méthode Faber et Mazlish, communication non violente Marshall) ...,
- ateliers « Belle et bien », sophrologie, langage des signes, cuisine, cirque, bébés nageurs...,
- soirée théâtre parents/ados, ateliers avec une art plasticienne...,
- journées familiales autour de sorties....

2 nouvelles actions seront développées :

- des ateliers de motricité par le biais de séances de cirque et des ateliers diététiques avec l'intervention d'une diététicienne (environ 36 dates),
- une journée sous forme de colloque sur les 1000 premiers jours est en cours de construction, où seront conviés les professionnels de la MDS et des partenaires.

Les actions seront mises en place entre mars et décembre 2023 et seront déclinées à l'échelle de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

### **Demande de participation financière au titre de l'année 2023**

Le coût prévisionnel de l'action est de 66 900 euros.

Le projet mobilise financièrement la CAF (27 000 euros), l'intercommunalité (26 600 euros), la MSA (3 000 euros), l'Agence Régionale de Santé (ARS) (2 000 euros) et les usagers (300 euros).

La participation du Département sollicitée est de 8 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 8 000 euros.

Le montant s'explique par la mise en place de nouvelles actions et par la prise en charge financière par les autres partenaires d'actions co-construites avec la MDS notamment la création d'un pass loisirs jeunes, action « semaine de l'adolescence ».

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités  
Direction de l'Enfance et de la Famille  
Service Départemental de la Coordination des Politiques  
Enfance et Famille

**RAPPORT N°23**

Territoire(s): Montreuillois-Ternois, Boulonnais

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 12 JUIN 2023**

#### **ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE FAMILLE**

Les Maisons du Département Solidarité (MDS) développent des projets d'accompagnement des familles en lien avec leurs partenaires. Ces actions se veulent complémentaires des actions et missions mises en œuvre par le Département dans le champ notamment de la prévention et du soutien à la parentalité.

Ces actions de soutien à la parentalité s'inscrivent pleinement dans l'ambition n°2 « Aller au-devant des personnes les plus vulnérables » du Pacte des solidarités humaines 2022-2027 et ont pour objectifs de répondre aux défis fixés par celui-ci :

- pour une société qui reconnaît la place de chacun,
- aux côtés de chacun dans les moments de fragilité,
- garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement,
- fédérer pour développer les solidarités.

5 actions sont proposées. Pour chacune, l'annexe reprend :

- le bilan de l'action en N-1 le cas échéant,
- une présentation de l'action proposée en reconduction ou action nouvelle,
- le montant de la proposition de la participation départementale.

Pour ces 5 projets, un financement auprès du Département dans le cadre du Pacte des solidarités humaines est sollicité à hauteur de 20 000 euros au titre de l'année 2023.

Territoire	Nom du projet	Porteur	Coût global de l'action en euros	Montant alloué en euros
Boulonnais	Sorties en famille	Commune de Boulogne-sur-Mer	14 800	5 000
	Un été en famille 2023	Centre culturel et social Jacques Brel d'Outreau	27 503	5 000
	Séjour familles	Commune de Marquise	17 000	1 000
	Activités circassiennes		9 500	1 000
Montreuillois-Ternois	Accompagnement et soutien à la parentalité : programme pas-à-pas parents extras	Communauté de Communes du Ternois	66 900	8 000

**Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :**

- d'attribuer, à la commune de Boulogne-sur-Mer, une participation financière d'un montant de 5 000 euros pour la réalisation du projet « Sorties en famille » au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, au Centre culturel et social Jacques Brel d'Outreau, une participation financière d'un montant de 5 000 euros pour la réalisation du projet « Un été en famille 2023 » au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, à la commune de Marquise, une participation financière d'un montant de 2 000 euros, soit 1 000 euros pour la réalisation du projet « Séjour familles » ; 1 000 euros pour la réalisation du projet « Activités circassiennes », au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, à la Communauté de Communes du Ternois, une participation financière d'un montant de 8 000 euros pour la réalisation du projet « Accompagnement et soutien à la parentalité : programme pas-à-pas parents extras » au titre de l'année 2023 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires susmentionnés, les conventions correspondantes selon les modalités et conditions présentées au présent rapport et en annexe 1, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 20 mars 2023.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
CO2-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	190 000,00	172 048,00	20 000,00	152 048,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/05/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY